

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze avril
A vingt-heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance
Ordinaire Publique, sous la présidence de M. Alain GERVAIS.

Etaient présents : BATAILLE Sylvain, BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie, CALENGE Christelle, DEROUET Jacques, ESLIER Guy, GANCEL Jérôme, GERVAIS Alain, GRENTE Samuel, IACHKINE Bénédicte, LECHASLES Annick, LEFEBVRE Pascal, LELAIZANT Hélène, LETELLIER Antoinette, MADOUASSE Véronique, MALHERBE Philippe, POIRIER Didier, POREE Olivier, PROSPER Séverine, ROSE Michel, THOMAS Jean, TIPHAINE Patrick,

Etaient absents représentés : AGNES Christiane (pouvoir LECHASLES Annick) BLERIoT Catherine (pouvoir à CALENGE Christelle) BURTIN Marie (pouvoir à POREE Olivier) CAPELLE Guillaume (pouvoir à GERVAIS Alain) JAMES Claude (pouvoir à MADOUASSE Véronique) MERIMEE Alain-Gilles (pouvoir à ESLIER Guy) PLOUGET Isabelle (pouvoir à BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie)

Etaient Absents : BECHE Frédéric, BERNARD Jacques, GIROUARD Yohann, PIERRE Laurence, RAULT France-Odile, REHEL Patrick, YGOUF Olivier

Secrétaire de séance : MADOUASSE Véronique

Le Conseil Municipal :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017:

Section de fonctionnement

. résultats reportés	324 559,39
. dépenses de l'exercice	376 183,04
. recettes de l'exercice	380 668,66
. résultat de l'exercice	4 485,62
. résultat de clôture 2017	329 045,01 soit 330 191,88 avec report du CCAS d'Aignerville

Section d'investissement

. résultat de clôture 2016	-92 363,10
. dépenses de l'exercice	108 094,14
. recettes de l'exercice	176 240,35
. résultat de l'exercice	68 146,21
. résultat de clôture 2017	-24 216,89

Restes à réaliser

. en dépenses d'investissement	63 600,00
. en recettes d'investissement	24 455,00
. Solde	-39 145,00

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion

relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 :

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par BOULY Patrick, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par BOULY Patrick, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2017 :

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. un résultat de clôture de l'exercice 2016	324 559,39	
. un résultat positif pour l'exercice 2017	4 485,62	
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2017	329 045,01	soit 330 191,88 avec report du CCAS d'Aignerville

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2017	-24 216,89
. un solde des restes à réaliser 2017	-39 145,00
. soit un besoin de financement de	63 361,89

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018

. au compte 1068 (recettes)	63 361,89
-----------------------------	-----------

En section de fonctionnement de l'exercice 2018

. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	265 683,12	soit 266 829,99 avec report du CCAS d'Aignerville,
---	------------	--

Adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes soit : En fonctionnement : 624 236.99-

En investissement : 430 620.89-

VOTE DE TAUX

FISCALITE LOCALE 2018

Monsieur le Maire ayant rappelé que l'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle ayant été pris avant le 1^{er} octobre 2016, la création de la commune nouvelle produit ses effets sur le plan fiscal dès 2017, et proposé la mise en place d'une harmonisation progressive des taux sur 12 ans. L'état de notification des bases prévisionnelles de la fiscalité locale pour 2018 envoyé par la DDFIP fait apparaître les taux moyens suivants pour la commune nouvelle :

- Taxe d'habitation : 4.18 %
- Taxe foncière sur le bâti : 5.23%
- Taxe foncière sur le non bâti : 11.30%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Fixe comme suit les taux de référence énoncés ci-avant pour la commune nouvelle
- Applique l'instauration de l'intégration fiscale progressive des taux de ces trois taxes pour l'ensemble des communes déléguées pour une durée de 12 ans.

Ainsi, avec l'intégration fiscale progressive, les taux pour 2018 seront les suivants :

	2017	2018
AIGNERVILLE		
Taxe d'habitation	3,17%	3.25 %
Taxe foncière sur le bâti	4,32%	4,40%
Taxe foncière sur le non bâti	7,96%	8.23%
ECRAMEVILLE		
Taxe d'habitation	4,10%	4,10%
Taxe foncière sur le bâti	4,09%	4,19%
Taxe foncière sur le non bâti	8.18%	8,44%
FORMIGNY		
Taxe d'habitation	4,85%	4,79%
Taxe foncière sur le bâti	6,34%	6,25%
Taxe foncière sur le non bâti	14,28%	14,03%
LOUVIERES		
Taxe d'habitation	4,60%	4,56%
Taxe foncière sur le bâti	4,96%	4,99%
Taxe foncière sur le non bâti	12,10%	12,03%

La commune nouvelle maintient les abattements de droits communs

VENTE D ' HERBE

Le Conseil Municipal décide que l'herbe et le regain du bas d'argent et du Vignet, d'une contenance de 1 ha 50 a 46, seront vendues à Monsieur Adam Gilbert pour une somme de 160 – pour l'année 2017 et l'année 2018,

TRAVAUX DE CURAGE DES COLLECTIFS DANS LES MARAIS DE AIGNERVILLE ET ECRAMMEVILLE

Suite à la demande faite aux propriétaires des parcelles de marais de Ecrammeville et Aignerville d'effectuer le curage des collectifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de prendre une entreprise pour effectuer les travaux qui ne seraient pas réalisés par les propriétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte que ce soit l'entreprise RICHARD de Longueville qui effectue ces travaux,

Le montant est fixé à 1.20– du mètre TTC,

Ainsi, en cas de travaux non effectués, le propriétaire recevra un Avis de somme à payer du trésor Public

RETRAIT D'UNE DELIBERATION

Le Conseil Municipal procède au retrait de la délibération n°69/2017

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET DE PERSONNEL : VOIE INTERCOMMUNALE

Le Conseil Communautaire réuni en date du 14 décembre 2017 a adopté la nouvelle convention de mise à disposition en moyens et personnels relative à l'entretien de la voirie intercommunale à effet du 1^{er} janvier 2018 applicable sur l'ensemble du territoire intercommunal pour une durée d'un an, avec tacite reconduction.

Cette convention fixe les modalités d'interventions des personnels et de remboursement des frais de mise à disposition, avec une facture établie au trimestre sur une base forfaitaire de 30€de l'heure.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer cette convention à effet du 1^{er} janvier 2018 et les éventuels avenants à intervenir entre la Commune et Isigny-Omaha-Intercom. Séance levée à 22h10

Le Maire
Alain GERVAIS